

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 19 juin 2023

Présidence : M. Jean-Michel Bolens
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Grégoire Pomey, M. Eric Vuissoz
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 11 mai 2023 pour le

lundi 19 juin 2023 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2023-2024
7. Nomination de la commission de gestion 2023
8. Nomination d'un-e secrétaire suppléant-e
9. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Thierry Luthringer
« Pour une stratégie climatique forte et projetée »

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

10. No. 23-02 Remplacement de la remorque multi benne du service forestier
11. No. 23-03 Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment « le Musée »
12. No. 23-04 Demande de crédit pour la création d'un parking au Temple de L'Auberson
Réponse au postulat de M. Eric Jutzet : Pour l'installation de feux de circulation
au passage piéton devant l'école de L'Auberson
13. No. 23-05 Interface de la gare, deuxième étape
14. Examen des comptes et de la gestion 2022
15. Motion groupe PLR/VL : « Création d'une halle polyvalente »
16. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers,

Citation

Avant d'ouvrir les débats, je vous souhaite une cordiale bienvenue, notamment à M. Jean-Samuel Py qui, après de longues et difficiles épreuves a choisi et pu nous rejoindre ce soir, un grand bravo !

Je me réjouis pour la dernière fois de mener des débats constructifs et réceptifs aux sensibilités différentes. Le programme étant chargé, je demande à Madame André Mollet de procéder à l'appel ; une fois votre zapette activée, veuillez presser sur la touche verte en même temps que votre validation vocale, si votre numéro n'apparaît pas à l'écran, faites-le nous savoir. La case no. 3 ne participe pas aux divers scrutins, car c'est la mienne. Je vous remercie d'avance pour la pertinence, la clarté et l'appréciation des avis d'autrui; lors de vos interventions, prenez garde à bien vous exprimer en face du micro.

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

44 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 9 sont excusé-e-s

Sont excusée et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Mme Tsetsegdelger Heintz et M. Edouard Nekaka

Pour le PLR-VL : M. Dionisio Baptista, M. Patrice Bez et M. Olivier Favre

Pour l'UDC et indépendants : M. Sébastien Pavid, M. Louis Cruchaud, M. Laurent Buchs et M. Tristan Merminod

Monsieur le Président

Citation

Le quorum étant atteint, nous pouvons sans autre procéder aux travaux de l'assemblée ; vous avez tous pris connaissance, notamment par vos chefs de groupe, de la motion issue du groupe PLR- Verts-Libéraux intitulée « Création d'une halle polyvalente » une modification de l'ordre du jour est donc nécessaire et nous l'inclurons en point 15, les interpellations et questions passant de-re-chef au point 16.

Fin de citation

Monsieur le Président redéfinit l'ordre du jour proposé.

Monsieur le Président soumet au vote par voie électronique la modification de l'ordre du jour, avec l'ajout du point 15. Motion du groupe PLR/VL « Création d'une halle polyvalente » et point 16. Interventions, propositions et questions, laquelle est acceptée à **40** oui et **une** abstention (2 conseillers n'ayant cependant pas voté).

2. Assermentation

Monsieur le Président informe le Conseil qu'aucune démission ne nous étant parvenue à ce jour; un siège vacant dévolu au groupe PS-LV va être repourvu ; il demande donc à M. Pierre-Alain Gerber, chef de groupe, de présenter son candidat .

Monsieur Antonio Buyo étant vient-en suite lors des dernières élections, la liste de parrainage n'est donc pas nécessaire et il l'invite à venir prêter serment.

L'assemblée se lève et **Monsieur Antonio Buyo** prête serment.

Monsieur le Président lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à **45**.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté à **42** oui par vote électronique (2 conseillers n'ayant cependant pas voté).

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président explique que, dans le cadre de ce Conseil, au point 8 de l'ordre du jour, figure la nomination d'un ou d'une secrétaire suppléant/e ; au cas où il n'y aurait aucune postulation spontanée ou aucune présentation issue d'un groupe, le bureau du Conseil ferait paraître un appel d'offre dans le journal local.

Monsieur le Président communique les dates et échéances pour le prochain Conseil ;

Citation

Il aura lieu le 9 octobre et les commissions y-relatives se tiendront ... en principe ...les 19, 20 et 21 septembre, après le lundi du Jeûne; mais comme on dit au restaurant .. « il est prudent de réserver une semaine à l'avance.. » à la fin de cette séance, bonne nouvelle, vous êtes tous conviés, public, journalistes, amis, diffuseurs, à l'apéro à l'Espace Alexei Jaccard.

Fin de citation

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Raphaël Graf, chef d'équipe de la conciergerie, secteur exploitation à 100%, avec effet au 1^{er} juin 2023;
 - Mme Natacha Gallizioli, assistante administrative à la Police des constructions à 40% du 1^{er} juin au 31 août et à 60% dès le 1^{er} septembre 2023;
 - M. Gregory Fulchir, en qualité d'apprenti agent d'exploitation, option voirie avec effet au 2 août 2023;
 - M. Darrell Schneider, en qualité d'apprenti agent d'exploitation, option conciergerie, avec effet au 2 août 2023.
- Nous souhaitons plein succès aux collaboratrice et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- 4 demandes de naturalisation dont les origines sont russe et française.

3. Réception des nouveaux habitants

Après le succès de 2022, la Municipalité a décidé de renouveler ce concept pour la réception des nouveaux habitants, mais cette fois-ci le vendredi soir à l'Aula du Collège de la Gare. Ce ne sont pas moins de 120 personnes (adultes et enfants) qui ont répondu présent à cet évènement. Après une partie officielle, la soirée a été agrémentée par une animation musicale de l'Union Instrumentale de Sainte-Croix et nos hôtes ont pu découvrir les produits du terroir. Quelques stands ont été aménagés, afin que les associations locales, l'EVAM accompagné des bénévoles de Café-contact, Les Cartons du cœur, les Samaritains et le SDIS, puissent se présenter. Ils ont reçu un sac souvenir contenant des informations sur la région, le carnet de bons "Bienvenue chez vous" proposant des animations sportives et culturelles offert par nos partenaires, ainsi qu'un sachet d'amandines. Cette rencontre leur a permis de faire connaissance avec les autorités et de partager un moment en toute convivialité, ce qui a été fort apprécié. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à cette réception.

4. Elections fédérales 2023, votation et déménagement du bureau de vote

Le calendrier pour les élections fédérales 2023 est le suivant : dimanche 22 octobre 2023 (vacances scolaires) - Elections du Conseil national et 1^{er} tour du Conseil des Etats; dimanche 12 novembre – 2^{ème} tour du Conseil des Etats. Pour rappel, le bulletin unique pour les élections selon le système majoritaire sera introduit pour le 1^{er} tour et le 2^{ème} tour du Conseil des Etats. Quant au Conseil national, le dépouillement se fera toujours, bulletin par bulletin. Le Greffe municipal fera appel au personnel communal, ainsi qu'aux membres du Conseil communal pour cette phase de saisie.

Dès le scrutin du 18 juin prochain, le bureau de vote déménage à l'entrée de l'Hôtel de Ville (porte bleue – parvis Hôtel de Ville à côté de l'Office du tourisme). Les horaires sont inchangés, soit de 10h00 à 11h00. La dernière levée de la boîte aux lettres communales aura lieu à 11h00.

Il n'y aura pas de votation fédérale le 26 novembre 2023. Le prochain scrutin fédéral est agendé au 3 mars 2024.

5. Préavis no 21-18 Demande de crédit pour la rénovation des terrains du FC Sainte-Croix/La Sagne

Les travaux de rénovation des terrains arrivent à leur terme. Il reste à poser les derniers grillages et faire quelques travaux d'infrastructures selon les détails du préavis. Il y aura un surcoût sur la construction des radiers des socles en béton pour les nouveaux mâts d'éclairage avec l'implantation de pieux. Un préavis complémentaire explicatif sera présenté au prochain Conseil communal.

6. Comptoir 2023 – Label "Employeur partenaire"

Après 3 ans, le Comptoir de Sainte-Croix est de retour et a ouvert ses portes du 23 au 26 février sous le signe du terroir et de l'agriculture. La Commune de Sainte-Croix était présente avec un stand présentant "La commune en chiffres". Elle a reçu de l'ECA le label "Employeur partenaire" qui est une reconnaissance aux entreprises locales et

aux collectivités qui emploient des sapeurs-pompiers volontaires dans la région et qui s'engagent à les libérer pour remplir leur mission envers la société en journée.

7. Cartes journalières "Commune"

La carte journalière "Commune" sous sa forme actuelle prendra fin le 24 juillet 2023. Depuis 2020, l'Alliance SwissPass en partenariat avec l'Association des Communes Suisses et l'Union des villes suisses planchent sur un nouveau produit qui viendra remplacer la carte journalière. A partir du 11 décembre 2023, la nouvelle formule "carte journalière dégriffée Commune" sera mise en vente exclusivement aux guichets des communes et des villes, pour une validité dès le 1^{er} janvier 2024. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants disparaissent. Il n'y aura plus qu'un seul contingent national et toutes les communes y accéderont via une application web centrale. Lorsque le quota sera épuisé, plus aucune carte ne pourra être achetée auprès d'une commune Suisse. Pour plus de renseignements : <https://www.sbb.ch/fr/abonnements-et-billets/billetssuisse/carte-journaliere/carte-journaliere-degriffee-carte-journaliere-commune/cartejournalierecommune.html>.

8. Magic Pass

Suite à la fin de l'abonnement "T'es Royé" et afin de favoriser la pratique du ski dans notre région, les Municipalités de Sainte-Croix et Bullet ont décidé de subventionner les abonnements Magic Pass pour les enfants de 6 à 16 ans. Pour l'achat d'un abonnement enfant, les familles peuvent bénéficier d'un remboursement d'un montant de Chf 135.-- par enfant. L'action est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

9. Festivités du 1^{er} août

Forts du succès et des retours très enthousiastes de la population en 2022, l'ADIS et la Commune de Sainte-Croix ont décidé de réitérer la même formule cette année pour les festivités du 1^{er} août, à savoir : départ du cortège dès 10h30 au Monument aux Morts, suivi de la cérémonie officielle dans le préau du collège de la gare et enfin un brunch offert à la population dès 12h30. Les membres du Lokomotiv Unihockey Club se chargeront de la buvette pour cette journée de fête. Nous invitons les conseillères et conseillers communaux à nous rejoindre pour cet événement patriotique.

10. Festival des terroirs sans frontière

Le Festival des Terroirs sans Frontière est de retour! Après deux annulations consécutives en raison de la pandémie de Covid-19, l'événement festif aura lieu les 19 et 20 août 2023 à la Grand'Borne, à cheval sur la frontière franco-suisse. Le festival vise à rassembler les populations suisse et française autour des valeurs du terroir, du savoir-faire et du vivre ensemble. Cette année, près de 70 exposants sont attendus pour présenter leurs productions, dans les domaines du terroir et de l'artisanat. Le Festival des Terroirs sans Frontière est une occasion unique de découvrir les richesses de la région, de rencontrer les artisans et de goûter aux produits locaux. Le thème de cette édition est la forêt. C'est également une occasion de sensibiliser les visiteurs à l'importance de la forêt dans l'écosystème local, mais aussi de découvrir les métiers et les pratiques traditionnels, ainsi que les trésors qu'elle abrite. Le Festival des terroirs sans Frontière est organisé en collaboration avec la Mairie des Fourgs et la Commune de Sainte-Croix.

11. Fête des écoles

Nous avons le plaisir de vous informer que la Fête des écoles de Sainte-Croix aura lieu cette année le 23 juin à partir de 14h30. Cet événement annuel est un moment privilégié pour célébrer la réussite scolaire de nos enfants. Un cortège, composé des élèves des classes primaires de Sainte-Croix, Bullet et L'Auberson, accompagné par la fanfare et un groupe de musique local, ouvrira les festivités dès 14h30 en traversant les rues de notre village. Nous invitons les parents et les amis des élèves à se joindre à la fête pour encourager les enfants. Une fois le cortège terminé, les élèves se retrouveront au Collège de la Gare pour un concert et un spectacle pour les enfants. L'ADIS et les organisateurs ont prévu une buvette pour se désaltérer. La Fête des écoles est un événement important pour notre communauté et nous sommes impatients de partager ce moment de célébration avec vous. Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à vous joindre à nous pour célébrer la réussite de nos enfants.

12. EVAM

En Suisse, la pression migratoire est élevée et le Canton de Vaud est particulièrement touché, avec une augmentation de requérants atteignant 12'000 personnes depuis février 2022. Cette situation est aggravée par une répartition inégale des réfugiés sur le territoire, certaines communes étant confrontées à un fardeau plus important que d'autres. A titre d'exemple, Sainte-Croix compte actuellement environ 350 requérants. La Municipalité a dénoncé le manque de solidarité cantonale et a réclamé au Canton une répartition plus équitable des requérants, ainsi qu'un soutien financier adéquat pour les communes les plus sollicitées et aider celles en difficulté face à la pression migratoire. Cette répartition devrait être organisée par une coordination entre le Canton et les communes avec une répartition des coûts liés à l'accueil des réfugiés. Une augmentation des financements alloués aux communes les plus touchées permettrait de mieux faire face aux défis posés par l'afflux de réfugiés. Ces financements pourraient être utilisés pour améliorer les infrastructures scolaires, sanitaires et sociales, renforcer l'accompagnement des migrants dans leur intégration et soutenir les associations locales qui s'engagent dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés.

En outre, une meilleure coordination et coopération entre les différentes autorités et acteurs impliqués dans l'accueil et l'intégration des réfugiés, tel que l'EVAM, les établissements scolaires, les associations locales et les autorités cantonales et communales, pourrait permettre une meilleure utilisation des ressources et une meilleure prise en charge des besoins des réfugiés.

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) s'est également inquiétée de cette situation et a annoncé son intention de porter ce dossier au Conseil d'Etat si nécessaire. Il est important de trouver une solution durable, afin de garantir un accueil et une intégration réussie des réfugiés.

13. Réponse à l'interpellation de M. Patrice Bez concernant les loups dans la région

Un courrier, ainsi qu'un rappel ont été adressés à la Direction générale de l'environnement, dont la réponse est toujours en attente. Un postulat de Philippe Germain et consorts avait été déposé au Grand Conseil dans sa séance du 31 août 2021 "A quand une gestion efficace et courageuse des grands prédateurs?". Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil a été rendu dans sa séance du 3 mai 2023, dont vous trouverez ci-après le lien pour le Plan d'action loup Vaud :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2023_mai_actus/Plan_d_action_loup_2023_VD.pdf

14. Réponses aux questions du Conseil communal du 20 mars 2023

Interpellation de M. Patrice Bez pour un tableau de bord simple, facile à mettre à jour et comprenant les principaux préavis et projets en cours

La Municipalité a pris note de la demande formulée concernant la mise en place d'un tableau de bord simple et facile à mettre à jour à l'instant de l'état d'avancement des principaux préavis et projets en cours. Pour répondre à cette demande, il a été décidé que chaque service informera le Conseil communal de l'avancée de ces projets par le biais de communications municipales.

M. Stefan Boegli demande pour quelle raison les employés qui travaillent au camion poubelle se voient supprimer les 20 minutes octroyées pour prendre une douche à la fin de la journée ?

Il n'y a jamais eu d'octroi de minutes pour prendre une douche à la fin du service concernant les employés qui travaillent au camion poubelle. L'activité fait partie du cahier des charges et est discutée à l'entrée en fonction.

Monsieur le Président demande, les communications municipales étant parvenues aux conseillères et conseillers, si l'une ou l'un d'entre eux en souhaite la lecture. Cela n'étant pas demandé, il se renseigne également si des modifications ou compléments d'informations devraient être apportées par Monsieur Le Syndic et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 6.

6. Nomination du bureau 2023-2024

Monsieur le Président propose que les chefs de groupe ne s'éloignent pas trop des micros afin de présenter leurs membres aux fonctions définies; pour la fonction de Président, à sa présentation, il propose de l'accueillir par applaudissements; ensuite, chaque membre et nouveau membre seront proposés par leur chef-fe de groupe ou

leur représentant-e; à la fin des présentations, tous les conseillers/ères qui ont accepté une fonction dans ce bureau seront acclamés ensemble.

Fin de citation

En se référant au contrat de législature, **Monsieur le Président** procède à la désignation du bureau pour l'année politique 2023-2024. Monsieur le Président donne la parole aux chef-fe-s de groupe.

| | | |
|---|------------------------|-----------|
| Président | M. Steve Benoit | UDC - ind |
| 1 ^{er} vice-président | M. Patrice Bez | PLR - VL |
| 2 ^{ème} vice-président | M. Pierre-Alain Gerber | PS - LV |
| 1 ^{er} scrutateur | M. Eric Vuissoz | PLR - VL |
| 2 ^{ème} scrutateur | M. Grégoire Pomey | PS - LV |
| 1 ^{er} scrutateur suppléant | M. Stéphane Cornuz | UDC - ind |
| 2 ^{ème} scrutatrice suppléante | Mme Nathalie Jaccard | PS - LV |

7. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2023

Monsieur le Président donne la parole aux chef-fe-s de groupe.

Pour le groupe PS-LV, la parole est à M. Pierre-Alain Gerber (4 + 2 suppléant-es)

1. Mme Isabelle Dessonnaz, Présidente
2. M. Thierry Luthringer
3. M. Pierre-Alain Gerber
4. M. Eric Jutzet Bassi

Suppléant-es PS-LV

1. M. Claude Michaud
2. Mme Dominique Schmid

Pour le groupe PLR-VL, la parole est à M. Jean-Bruno Wettstein remplaçant M. Patrice Bez (3 + 2 suppléant-es)

1. Mme Luzia Bernshaus
2. M. Thierry Magnin
3. M. Dionisio Baptista

Suppléants PLR-VL

1. M. Patrice Bez
2. M. Paulo Batista

Pour le groupe UDC-Ind, la parole est à M. Michaël Mollet (2 + 2 suppléant-es)

1. Mme Noémie Augsburger
2. M. Stéphane Cornuz

Suppléants UDC-Ind

1. M. Jean-René Marguet
2. M. Tristan Merminod

Monsieur le Président soumet ces nominations au vote électronique qui sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Président félicite les nouveaux commissaires confirmés dans leur fonction et leur souhaite une riche semaine de gestion dont les dates leur seront transmises ultérieurement.

8. Nomination d'un-e secrétaire suppléant-e

Monsieur le Président donne la parole aux chefs de groupe en leur demandant s'ils ont un/e candidat/e à présenter. Il demande s'il y a dans l'assemblée une personne intéressée à cette fonction.

Citation

Si ce n'est pas le cas et qu'en l'occurrence aucune candidature ne nous est parvenue jusqu'alors, nous proposerons

le poste par voie de presse. Comme mentionné aux communications du bureau, je vous rappelle que ce poste peut être attribué à tout/e citoyen/ne.

Fin de citation

9. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Thierry Luthringer « Pour une stratégie climatique forte et projetée »

Madame Marion Tanner donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier la motion de M. Thierry Luthringer « Pour une stratégie climatique forte et projetée ».

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier la motion de Thierry Luthringer « Pour une stratégie climatique forte et projetée » s'est réunie le 30 mai à 19h.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Noémie Augsburgers, Marcel Cloux, Olivier Troyon, Jean-Bruno Wettstein, Robin Tardy, Pierre-Alain Gerber et de la rapportrice soussignée.

M. Thierry Luthringer était présent, pour nous donner quelques explications sur les objectifs de sa motion.

Les commissaires se sont accordés sur la nécessité pour la Commune de Sainte-Croix d'avoir un plan pour, d'une part, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'autre part, s'adapter aux changements climatiques inéluctables. Celui-ci devrait concerner divers domaines, comme les bâtiments, l'énergie, les infrastructures, la mobilité, la consommation et la biodiversité, entre autres.

CONCLUSION

Les membres de la commission proposent à l'unanimité au Conseil communal de prendre en considération la motion de Thierry Luthringer « Pour une stratégie climatique forte et projetée » et de la renvoyer à la Municipalité pour étude.

La discussion est ouverte.

Monsieur Michaël Mollet intervient

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Membre de la presse et du public

En ce week-end de votation, les résultats quant aux deux objets liés au climat sont tombés et c'est un oui par 59,07% en faveur de la Loi sur le climat et un oui pour 64.20% en faveur de l'initiative populaire « Pour la protection du climat ».

Avec le second objet, la constitution vaudoise est modifiée par l'ajout de l'article 52b al.1 et 2 et dispositions transitoires. Les dispositions transitoires de l'Art. 52b (nouveau) mentionnent les points suivants :

1. Dans l'exercice de leurs tâches, l'Etat et les communes doivent atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040.
2. Pour contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard, les caisses de pension de l'Etat et des communes relevant du droit public adoptent tous les cinq ans des stratégies en matière d'investissements responsables et respectueux du climat.

Dès lors que le nouvel article impose déjà à la commune des actions et des objectifs pour 2030, nous serions d'avis de ne pas imposer à la municipalité une réflexion pour cette fin d'année déjà, tel que proposer dans la motion, mais de faire figurer le projet au budget de l'exercice 2024, pour mise en application en 2025.

Du moment que Sainte-Croix est labellisée cité de l'énergie, l'établissement d'un plan climat n'est pas obligatoire. D'autant que l'audit aura lieu en septembre de cette année et que le label étant valable 5 ans, nous mènera à l'automne 2028, soit 2 ans avant la première échéance d'objectifs intermédiaires.

Sainte-Croix ayant déjà un temps d'avance sur l'initiative de ce week-end, je demande à Monsieur Luthringer et aux dépositaires associés, la possibilité de retirer la Motion, au vu des résultats de ce week-end et de l'audit à venir.

Merci pour votre attention

Fin de citation

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président relit les conclusions et soumet au vote électronique la prise en considération de cette Motion ainsi que son renvoi à la Municipalité. Avec **27** oui, **12** non et **4** abstentions, la Motion de M. Thierry Luthringer « Pour une stratégie climatique forte et projetée » est renvoyée à la Municipalité.

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

10. No. 23-02 Remplacement de la remorque multi benne du service forestier

Le rapport de la commission est lu par **Madame Elena Court**, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-02 s'est réunie le lundi 22 mai 2023 à 19h00 en salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivants :

Pour le parti socialiste : Messieurs René Allenbach ; Pierre-Alain Gerber en remplacement de Monsieur Ludovic Heintz ; Jean-Samuel Py

Pour l'UDC : Messieurs Robin Tardy ; Sébastien Pavid

Pour le PLR : Monsieur Thierry Magnin et de la rapportrice soussignée Madame Elena Court

La Municipalité était représentée par Messieurs les Municipaux Lionel-Numa Pesenti et Yvan Pahud.

Messieurs Benoit Margot, garde forestier, Chef de service du secteur des forêts et Grégoire Wyss, Chef du service des travaux étaient présents.

Monsieur Benoit Margot a rappelé l'historique et l'utilisation de la remorque multi benne actuelle. Cette dernière doit passer l'expertise prochainement. Son châssis est complètement rouillé, des réparations sont possibles et reporteraient le problème à très court terme et engendreraient des surcoûts ; raison pour laquelle ce préavis est présenté au Conseil pour l'achat et le remplacement de la remorque multi benne du service forestier.

Il est proposé d'intégrer une grue afin de transporter du bois (petite quantité) ; cela évitera de générer trop de frais pour la commune en mandatant des entreprises externes pour débarrasser des petites quantités. Les services des travaux disposent aussi d'une grue. Cette grue a, elle aussi 10 ans. Elle sera vendue pour éviter un double emploi. Cette future grue sera multi fonctions au sein des différents services de la commune (service des forêts, travaux et industriels) pour de petits volumes, de petits travaux et en fonction des tâches forestières et hors forêts. Elle servira aussi pour les travaux urbains, des chemins forestiers et agricoles, transports des mobiliers urbains, élagages, les transports à la combe de Ville, etc.

Prolonger la benne (remorque) actuelle engendrerait beaucoup de coûts. L'espérance de vie de cette future remorque est estimée à environ 10 ans, en vue de son utilisation. La grue sera adaptée à la remorque pour une meilleure efficacité et efficacité. Les données techniques sont bien expliquées et détaillées dans le préavis.

Nous remercions Messieurs les Chefs de services et Municipaux pour leurs explications et réponses à nos questions.

Conclusion :

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix :

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide

- **D'autoriser** la Municipalité à acquérir une remorque pour les besoins du service forestier ;
- **D'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 86'000.--**. Le compte 9146.23.02 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **D'amortir** cet investissement par le compte 323.3311 sur période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence sur le budget pour la partie à la charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 18'920.— la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 18'250. —avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

Monsieur Steve Benoit intervient

Citation

Monsieur le Syndic,

Madame, Messieurs les Conseillers municipaux,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Membre de la presse et du public

Dans son rapport de préavis concernant le remplacement de la remorque multi-benne du service forestier, la commission n'a pas soulevé la question quant au devenir de l'ancienne benne.

Aussi, j'aimerais être sûr que nos contribuables aient la possibilité d'acquérir l'ancienne benne, avant toutes autres personnes ou entreprises, pour autant bien sûr que le montant de que celle-ci soit proposé au même prix de vente. Merci pour vos précisions.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond qu'il y a une offre de reprise du Garage qui vend la nouvelle remorque à la Commune, néanmoins, selon la pratique habituelle au service des travaux, une option de reprise sera faite par écrit aux entreprises locales susceptibles de pouvoir acquérir ce genre d'objet, qui devront être sises sur le territoire communal, leur offre devant être au moins égale à celle du Garage.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 23-02. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **41** oui et **2** abstentions par vote électronique (un conseiller n'ayant toutefois pas voté).

11. No. 23-03 Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment « le musée »

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur Joël Herminjard**, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-03 s'est réunie le lundi 22 mai 2023.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Noémie Augsburg, Marion Tanner, Dionisio Baptista, Paulo Batista, Moussa Cissé, Michaël Mollet et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Madame Rachel Gueissaz et Monsieur Sylvain Fasola. Ils étaient accompagnés par Monsieur Jean-François Gander chef de service de l'urbanisme et des bâtiments.

Avec ce préavis, la Municipalité souhaite poursuivre les investissements dans une nouvelle installation photovoltaïque. Etant propriétaire du bâtiment et avec un toit complètement rénové, le musée offre une surface idéale à la pose d'une installation solaire. Avec une surface de 312m², la production estimée serait de 66'164kWh/an avec une part d'autoconsommation de 22 %.

Si l'installation peut se réaliser encore cette année, Monsieur Gander relève qu'avec les installations photovoltaïques de la salle de gymnastique du collège de la gare et de l'hôtel de ville, c'est une surface de 888m² qui sera mise en service durant l'année 2023 par la commune. Ces trois installations produiront autant d'énergie que la consommation moyenne d'environ 50 ménages de 4 personnes (3500kWh/an est utilisé comme référence).

Lors des discussions, la question du délai de livraison des composants a été soulevée. La situation ne semble pas être problématique. Par exemple, il n'y aura aucun problème pour la livraison des panneaux du toit de l'hôtel de ville. S'il n'y a pas de surprise avec le chantier du musée, le but est bien de poser l'installation encore cette année. L'énergie qui ne sera pas autoconsommée dans le bâtiment du musée sera revendue à Romande Energie. Pour le moment, les règles ne permettent pas de revendre cette énergie aux voisins des bâtiments adjacents sauf si des câbles privés sont installés entre les bâtiments. C'est donc très coûteux et pas rentable.

Les coûts d'entretien estimés à 75'000 CHF pour 25 ans de service semblent élevés en comparaison au montant estimé dans le préavis voté pour l'installation sur le toit de l'hôtel de ville. Toutefois, les calculs montrent que même avec ce montant élevé et une durée de vie de 25 ans (l'installation doit durer plus longtemps), l'installation devrait nous laisser un bénéfice. On peut donc imaginer qu'en réalité, le bénéfice sera plus important qu'indiqué dans le préavis. L'avenir nous le dira, mais dans tous les cas l'énergie produite sera très utile.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et a adopté ce préavis à l'unanimité, à savoir : Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux mentionnés d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment « le musée » ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 182'000. Le compte 9143.23.02 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours;
- **d'amortir** cet investissement sous déduction de la subvention, par le compte 357.1.3311 sur une période de 10 ans maximum, la première fois au budget 2024.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune de CHF 160'000 sera de l'ordre de CHF 19'200 la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 10 années, le coût représente CHF 17'812 avec une annuité constante. Ce calcul tient compte du subside, mais fait abstraction des gains sur l'autoconsommation.

La discussion est ouverte.

Monsieur Steve Benoit intervient

Citation

Monsieur le Syndic,

Madame, Messieurs les Conseillers municipaux,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Membre de la presse et du public

Dans son rapport de préavis concernant l'installation de panneau photovoltaïques, il est question de revendre 78 % de la production à 18,6 ct / kwh. Or l'achat de l'énergie est toujours plus cher que sa revente, à 32 ct / kwh. Comme vous l'avez dit, il est onéreux de créer une installation de câblage privé mais serait-il possible de créer un groupe de gros consommateurs ? car, sur la Commune de Sainte-Croix, nous en avons tels que le CPNV, les bâtiments administratifs, les écoles, qui utilisent de l'énergie tout au long de la journée. Ceci afin de faire diminuer la facture de l'électricité, si oui, à quel coût ? Est-ce que ceci a été discuté lors de la séance de commission ?

Fin de citation

Monsieur Joël Herminjard répond que ce sujet a été discuté durant la séance de Commission et que ce qui est possible de faire actuellement est de donner notre électricité uniquement avec des câbles privés.

Relier un câble privé depuis le Musée jusqu'au CPNV n'est pas possible, donc il n'y a pas de solution pour le moment pour pouvoir vendre cette énergie autrement qu'à Romande Energie.

Dans un nouveau quartier, on aurait la possibilité de poser un compteur de Romande Energie et, à partir de ce compteur, de tirer des câbles privés. Pour Romande Energie, cela représenterait un seul point d'entrée/sortie.

Monsieur Steve Benoit pose la question s'il serait possible de prévoir, dans les travaux futurs, lorsqu'il y aura des routes complètes à refaire, l'installation d'une ligne après coup qui pourrait relier les bâtiments entre eux.

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola répond que nous sommes limités par la loi sur l'énergie qui ne permet pas la réalisation de ce genre d'installation. Cela pourrait peut-être évoluer mais le seul moyen actuellement d'établir un groupe d'autoconsommation serait dans un même bâtiment mais il n'est pas possible de transporter cette énergie ailleurs, à moins d'être reconnu comme transporteur, ce qui est le cas de Romande Energie. On pourrait imaginer peut-être de nouveaux modèles où Romande Energie facturerait le transport de l'énergie différemment mais ce n'est pas permis par la loi actuellement.

Le seul moyen possible serait, sur le secteur du musée, de pouvoir tirer des câbles dans les bâtiments voisins et d'autoconsommer cette énergie en partenariat avec les voisins, pour autant qu'ils soient d'accord de souscrire ou de participer à ces frais-là. Comme il s'agit de travaux conséquents et coûteux, ce n'était pas l'idée. La priorité était malgré tout de produire de l'énergie renouvelable même si la majorité de la production serait revendue sur le réseau de Romande Energie mais d'un point de vue plus global, cela reste quelque chose d'intéressant et qui va dans le sens de ce qui a été voté le 18 juin 2023 et de ce que nous avait rappelé le conseiller Mollet tout au début du Conseil. Nous voulons sortir des énergies fossiles avec des frais qui sont acceptables. Il a été rappelé par le rapporteur et par le chef de service, rien que sur l'année 2023, quasiment 900 m² de panneaux photovoltaïques vont être ajoutés sur les installations publiques, cela représente 50 ménages de plus que l'année passée, plus les installations privées qui grandissent aussi jour après jour, nous allons dans la bonne direction. Merci par avance du soutien que vous apporterez à ce projet comme vous l'avez fait lors du dernier Conseil dans le cas de l'Hôtel de Ville.

Madame Luzia Bernshaus demande, concernant les 50 ménages mentionnés, s'il s'agit du chauffage y compris ou seulement de l'électricité ?

Monsieur Joël Herminjard répond qu'il s'agit d'une valeur de référence mais qui n'inclut pas le chauffage.

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola précise que les 22% d'autoconsommation ont été estimés sur la base d'un bâtiment tout neuf, l'utilisation du bâtiment sera toute nouvelle également et nous ne pouvons pas nous baser sur des chiffres comme pour l'Hôtel de Ville où nous avons les valeurs de consommation des cinq dernières années. Il y aura peut-être une autoconsommation plus élevée par rapport aux lampes installées dans le musée ou peut-être plus faible si l'efficacité du bâtiment est importante.

Monsieur Joël Herminjard commente qu'il souhaitait depuis longtemps que la Municipalité prenne de telles décisions avec lesquelles il est très heureux et les en remercie.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 23-03. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 42 oui (deux conseillers n'ayant toutefois pas voté).

12. No. 23-04 Demande de crédit pour la création d'un parking au Temple de L'Auberson
Réponse au postulat de M. Eric Jutzet « Pour l'installation de feux de circulation
au passage piéton devant l'école de L'Auberson »

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur Emilien Gueissaz**, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°23-04 s'est réunie le lundi 22 mai 2023 à 20h00 dans la salle de la Municipalité. Elle était composée de Messieurs Michaël Mollet, Thierry Luthringer, Stéphane Flückiger, Jean-Samuel Py, Olivier Guignard et du rapporteur Emilien Gueissaz. Monsieur Dylan Breitler était excusé et non remplacé. Monsieur Eric Jutzet Bassi était invité.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti et par Monsieur Jean-François Gander, Chef de service de l'Urbanisme et des Bâtiments.

La parole est donnée à la Municipalité qui nous a fait un résumé de ce préavis. Il est précisé que celui-ci comporte deux points d'actions. Le premier concerne un nouveau parking public au centre du village qui se situera derrière l'église de L'Auberson dont plusieurs points ont été discutés avec la propriétaire de la parcelle où se situerait le parking, tel qu'une haie et l'achat d'une deuxième parcelle plus petite pour uniformiser le coin avec celle de la place de jeux ainsi que celle de l'église.

Lors de ce résumé, il a été dit qu'il n'y a pas d'éclairage prévu pour le moment mais il y aura toujours l'occasion de le rajouter après coup. Il n'y aura pas d'abris pour la mobilité douce dans l'angle de la parcelle, parce qu'il faut garder de la surface de manière à faire le tas pour le déneigement de la place. Puis, il n'est pas prévu pour le moment de rafraîchir la face nord de l'église. Pour finir, dans le but d'éviter que des voitures squattent le parc, un horaire limité sera imposé tel que 4, 5 voire 6 ou éventuellement 8 heures, sans oublier que nous avons l'aisance de le modifier à l'avenir et en cas de besoin, il y a encore la possibilité de réserver des places car ce sera un parc communal.

Le deuxième point d'action est sur la réfection totale du gendarme couché devant l'église et afin de décaler le passage piéton pour plus de sécurité avec l'ajout de potelets dans l'intention de ralentir le trafic. Ces travaux tomberaient bien car au coin du gendarme couché, il y a une gouille en formation.

La Municipalité s'est tout de même approchée du Canton pour connaître leur avis concernant un feu au coin de l'école, il est ressorti qu'il est fort probable que les usagers piétons traverseraient sans même appuyer sur le bouton et que la présence d'un feu toujours vert impliquerait le risque d'une « invisibilisation » du feu et à terme, une augmentation du risque d'accident.

Des suites de nos discussions, nous nous sommes posés les questions suivantes concernant le trafic que nous avons à L'Auberson, potentiellement aussi sur la Commune : est-ce qu'il y a un manque de sécurité? est-ce que nous avons des solutions ? où est-ce nécessaire d'intervenir ?

Nous espérons que la Municipalité se penchera sur la question à l'avenir.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réalisation du parking du Temple de L'Auberson ;

- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 232'000.00. Le compte 9141.23.04 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte d'amortissement 430.3311 dévolu aux routes, sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 20'100.00 la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente CHF 18'050.00 avec une annuité constante.

- **de prendre acte** de la réponse au postulat de M. Éric Jutzet Bassi ;

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Michaël Mollet

Citation

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Membre de la presse et du public
Dans son rapport de préavis concernant la création d'un parking au temple de L'Auberson, il est fait mention du postulat d'Eric Jutzet Bassi.

La sécurité de nos concitoyens nous tient à cœur et ce n'est pas tant le nombre de véhicules, mais plutôt leur comportement qui peut parfois être contestable. En lieu et place d'un feu, la réalisation d'un radar tronçon, serait-elle envisageable sur la route cantonale d'un bout à l'autre de L'Auberson ?

D'avance merci pour votre réponse.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond que ce type de radar ne serait pas possible à sa connaissance sur un tracé comme celui-ci car la distance est trop courte mais une autre sorte de radar pourrait être envisageable.

Monsieur Eric Jutzet Bassi intervient

Citation

Je remercie tout d'abord la Municipalité pour la réponse au Postulat déposé il y a plus de 2 ans maintenant. Son but bien entendu était de mieux sécuriser le passage piéton vers l'école et en ce sens la réponse de la Municipalité va dans la bonne direction même si je reste convaincu qu'un feu de circulation aurait été une meilleure solution. On aurait aussi pu utiliser une fonction incitative pour faire respecter la vitesse à cet endroit : le feu est de base rouge et il passe au vert si la vitesse est respectée.

Lors du dépôt du Postulat, la Commune ne trouvait pas de patrouilleur ou de patrouilleuse pour ce passage de l'école. Depuis une personne a été engagée avec satisfaction et je m'en réjouis, cela reste bien entendu la solution la mieux adaptée. Je regrette enfin que l'étude ne fasse aucune mention de mesure pour ralentir la vitesse dans le village. La pose de ralentisseurs sous forme de chicanes aurait pu être étudiée. Les normes cantonales sont contraignantes, je le sais, mais le rapport n'y fait aucune mention.

Comme le souligne le rapport de cette Commission ainsi que la Commission de gestion et l'intervention précédente, je pense qu'il y a une vraie réflexion à entreprendre pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants de l'Auberson. J'espère vivement que la Municipalité aura à cœur d'y répondre dans les prochains mois. Bien que le préavis proposé ne réponde pas entièrement à la problématique, je pense qu'il va dans le sens d'une meilleure sécurité des élèves et dans ce sens, je vous invite tout comme la plupart des membres PS-LV à accepter ce préavis.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond que la Municipalité restera attentive à la sécurité des citoyens par rapport au trafic sur l'entier du territoire communal. Au point 5 du préavis figurait la remarque que la mise à

l'enquête avait été frappée d'une opposition qui a été retirée par son auteur, le dossier est donc passé à l'enquête et le permis peut être délivré.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 23-04. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 40 oui et 2 abstentions par vote électronique (deux conseillers n'ayant toutefois pas voté).

13. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 23-05 - Interface de la Gare, deuxième étape

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur Jean-Bruno Wettstein**, président de la Commission de l'urbanisme.
Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 23-05 s'est réunie le 23 mai 2023 à 19h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Marion Tanner, Pierre-Alain Gerber, Dylan Breitler, Steve Benoit, Tristan Merminod et du rapporteur soussigné. Isabelle Dessonnaz était excusée.

La Municipalité était représentée par Messieurs Lionel-Numa Pesenti, Municipal et Jean-François Gander, chef du service de l'urbanisme.

Pour mémoire, le projet Interface de la Gare a pour objectif de réaliser un aménagement des alentours de la gare de Sainte-Croix de manière à faire cohabiter les différents utilisateurs de ce site : trains, piétons, vélos et voitures. Trois demandes de crédits ont été prévues afin d'aboutir à la réalisation des travaux. Le premier crédit (préavis n° 21-06) a permis la réalisation d'une étude préliminaire. Cette dernière a élaboré les principes d'aménagement et de fonctionnement de l'interface grâce notamment au travail du groupe technique (Canton, Travys, Commune) chargé de coordonner et suivre les bureaux d'étude. Les résultats de cette étude peuvent se résumer comme suit :

- La circulation de poids lourds à vitesse réduite est maintenue pour la rue de La Sagne et l'Avenue de La Gare. Aux abords de la gare, les accès piétons par des trottoirs seront redéfinis et mieux sécurisés, et les chaussées délimitées par des bordures en granit.
- Les quatre quais projetés permettront aux bus de 15.0 m (Travys) et de 12.0 m (car postal) de manœuvrer sans problème.
- Un parking P+ Rail (parking plus train ou parking relais) de 23 places est prévu au sud de la gare, tout comme des places pour les motos et un couvert pour les vélos de 20 à 30 places.
- Pour des raisons de surface restreinte et de contraintes de déneigement, il est probable qu'un seul abribus soit construit et qu'une arborisation limitée soit réalisée.
- Une première estimation des coûts de l'investissement global (+/- 30%) fait apparaître un montant de CHF 2'245'385.-, un subside cantonal de CHF 1'146'985.- et par conséquent CHF 1'098'400.- à charge de la commune.

Pour donner suite à cette étude préliminaire, la Municipalité propose à notre Conseil une deuxième étape, soit les phases communément admises par la SIA (société des ingénieurs et architectes) et dont la succession permet une réalisation logique et structurée des études et des démarches. Ces quatre phases permettront

- de définir les ouvrages nécessaires et leurs dimensionnements
- d'établir les plans de détail et d'estimer les coûts à +/- 10%
- de soumettre un dossier pour examen préalable à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- de mettre à l'enquête le projet et de faire la demande de subvention
- d'établir un dossier d'appel d'offre selon la procédure des marchés publics, y compris leur analyse

Le coût total du crédit demandé s'élève à CHF 206'800.-y compris l'étude d'un couvert qui ne serait pas subventionnée. C'est la raison pour laquelle la subvention totale n'est que de CHF 90'000.-. Toutefois, la commission estime que le Canton doit tenir compte des conditions climatiques hivernales prévalent à Sainte-Croix et également subventionner l'étude et la réalisation du couvert.

La commission a demandé pourquoi le futur parking P+R sera payant. Ce sont les CFF qui imposent ce principe, étant entendu que des rabais sont consentis sur le prix des billets pour les utilisateurs de ces places de parc. Durant toute la séance, la commission a veillé à bien comprendre les démarches et options d'aménagement proposées dans le cadre de ce projet plutôt complexe. Grâce à la projection des différents plans sur écran et aux explications détaillées et systématiques du Municipal responsable du dossier et du chef de service de l'urbanisme, la commission a eu réponse à toutes les questions posées.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser la deuxième étape (phases SIA 31 à 41) liée à l'interface de la gare de Sainte-Croix;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de CHF 206'800.00. Le compte 9170.23.05 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours;
- **d'amortir** cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, par le compte 300.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2025.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune de CHF 116'800.-- environ sera de l'ordre de CHF 25'700.-- la première année en tenant compte des intérêts (2 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente CHF 24'800.- avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti apporte un complément par rapport au préavis déposé car lors de son étude, la Direction générale de la mobilité et des routes a répondu qu'elle prendra en compte notre doléance concernant le climat que nous avons sur le territoire. De ce fait, l'étude du couvert va également faire partie des subventions, le coût de Chf. 25'000.- estimé en page 6 fera donc partie des subventions dont le total devrait être de Chf. 102'500.- au final.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 23-05. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 39 oui et 4 abstentions par vote électronique.

14. Examen des comptes et de la gestion 2022

Madame Luzia Bernshaus intervient en relevant quelques éléments du rapport de la commission de gestion.

Citation

La Commission s'est réunie le lundi 1er mai toute la journée, le mardi 2 mai toute la journée, le mercredi matin et l'après-midi en visite de la forêt et le vendredi matin et ensuite la clôture avec la soupe aux pois aux Dénériaz. Je remercie beaucoup les commissaires qui ont participé d'une façon positive, l'ambiance était bonne, merci beaucoup de la collaboration.

Est-ce que la lecture du rapport de gestion 2022 est demandée ? Cela n'est pas demandé.

Fin de citation

La Commission de gestion était composée de :

Pour le groupe PLR-VL

- M. Jean-Bruno Wettstein (1^{er} suppléant)
- M. Patrice Bez
- M. Dionisio Baptista (2^{ème} suppléant)
- M. Eric Vuissoz, excusé, est remplacé par M. Jean-Bruno Wettstein

Pour le groupe PS-Les Vert.e.s

- M. Thierry Luthringer
- M. Eric Jutzet Bassi
- M. Moussa Cissé
- Mme Isabelle Dessonnaz
- Mme Dominique Schmid, 1^{ère} suppléante
- M. Claude Michaud, 2^{ème} suppléant

Pour le groupe UDC et indépendants

- Mme Noémie Augsburgers
- M. Louis Cruchaud
- M. Tristan Merminod, 1^{er} suppléant
- M. Stéphane Cornuz, 2^{ème} suppléant

A l'issue de la semaine de gestion, les membres de la COGES ont transmis deux observations et sept vœux à la Municipalité :

Observations

- La COGES souhaite que la Commune trouve des solutions pour garantir la limitation de vitesse dans la Grand'Rue de l'Auberson.
- La COGES souhaite soutenir la Municipalité dans sa demande au Canton de limiter le nombre de migrants avec enfants afin de soulager les infrastructures et le personnel scolaire.

Vœux

- Le bâtiment vers le terrain de foot de la Gittaz devrait être rasé. Rendre cette zone (y compris le parking) à la nature.
- Mettre à disposition un nouveau lieu convivial pour la population sous forme d'un refuge du style de la Combette Verte.
- Réfléchir à une solution pour revaloriser la solde des sapeurs-pompiers.
- Etudier dès à présent une possibilité pour un projet de salle polyvalente.
- Traduire les points du Label Cité de l'Energie en objectif à faire figurer dans un Plan Climat communal.
- Veiller à ce que le fond de réserve pour « l'eau » soit suffisamment alimenté au vu des investissements futurs.
- Faire figurer dans le Masterplan la durabilité comme un critère important.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

Monsieur Steve benoit intervient

Citation

Monsieur le Syndic,

Madame, Messieurs les Conseillers municipaux,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Membre de la presse et du public

Conformément à l'Art. 5.- de notre règlement du CC, il est fait mention du passage qui dit : « Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité »

Dans son rapport de gestion en page 9, la commission annonce « quelques problèmes dans les bus scolaires », dès lors qu'un enfant arrive à l'école, le nez en sang, nous sommes face à un autre problème que juste une « tradition », mais il s'agit là, d'acte violent, pouvant choquer les plus jeunes. Il est également fait mention de la présence des ASP dans les classes pour la sensibilisation, proposition de prévention que je salue. Ne pourrait-on pas faire également de la prévention, par une présence dans les moyens de transports, de manière inopinée et ce, afin d'éviter un bain de sang.

Merci pour votre attention.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Sylvain Fasola répond que la Municipalité abonde dans le sens du commentaire de Monsieur le Conseiller Benoit. Il s'agit de situations que la Municipalité ne voudrait pas voir se répéter.

Il est envisagé de placer plus régulièrement les assistants de sécurité publique de manière inopinée dans les bus, jusqu'ici ceci était assuré surtout par les patrouilleuses scolaires qui prenaient de temps en temps les bus. Il y a une marge de manœuvre un peu différente car il s'agit de bus de ligne et non des transports scolaires mais c'est des points qu'il est possible de relever auprès de Travys qui dispose également de médiateurs pour les transports. Nous espérons que cela restera des situations exceptionnelles mais cette problématique est compliquée.

Citation

J'en appelle aussi à la responsabilité individuelle et il n'est pas interdit aux parents qui seraient plus à même de percevoir ce genre de situations de prendre eux-mêmes le bus en tant que citoyens et aller regarder comment cela se passe. En renforçant la présence d'adultes dans les bus, nous pourrions essayer d'améliorer le « bien vivre » ensemble car il est dommage qu'il y ait des dérives parmi des enfants encore si jeunes. Il n'est pas possible de mettre systématiquement quelqu'un pour surveiller dans les transports, donc il est nécessaire de gérer cela le mieux possible.

Fin de citation

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close

Monsieur le Président passe en revue les comptes 2022.

Citation

Nous passons ainsi à l'examen des comptes arrêtés au 31.12.2022.

Je vous propose de passer par feuillets colorés avec la pagination des divers chapitres mentionnés; les questions et remarques seront traités en fin de chapitre, nous commençons par les pages bleues

Pages bleues - administration générale 38-40

- finances 41

- domaines et bâtiments 42-48

- travaux 49-52

- instruction publique 53

- police / défense incendie 54-55

- sécurité sociale 56

- services industriels 57-58

pages roses - charges et revenus par nature 58-59

- comparaison budget 2023-2024 60

pages saumon - bilan au 31.12.2022 61-66

- investissements et suivi des préavis 67-69

pages vertes - intérêts / amortissements 70-73

pages jaunes - ACRG 75-80

pages lilas - entente scolaire 81-82

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close

Monsieur le Président soumet au vote électronique les comptes 2022. Ceux-ci sont acceptés tels quels par **42** oui et **une** abstention (un conseiller n'ayant toutefois pas voté).

Monsieur le Président ouvre la discussion sur les réponses aux vœux de la Commission de gestion 2022.

La parole n'est pas demandée.

Conformément à l'art. 66 al. 2 du règlement du Conseil communal, dispensé de lire l'entier du rapport de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2022, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions de ce dernier.

In fine, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion 2022 vous recommande,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- **vu** les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité,
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion,

Approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Monsieur le Président soumet au vote électronique le rapport de gestion 2022. Celui-ci est accepté tel quel par **42** oui et **une** abstention (un conseiller n'ayant toutefois pas voté).

Monsieur le Président ouvre la discussion sur les réponses aux vœux de la Commission de gestion 2022.

Sans discussion préalable, les réponses aux vœux de la Commission de gestion 2022 sont acceptées telles quelles par **42** oui et **une** abstention (un conseiller n'ayant toutefois pas voté).

15. Motion groupe PLR/VL « Création d'une halle polyvalente » lue par M. Jean-Bruno Wettstein en l'absence de M. Patrice Bez.

Citation

En date du 28 juin 2010, Monsieur le Conseiller Cyril Guinchard a déposé une motion demandant à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une Halle polyvalente pour la vie sociétariaire de notre région et plus particulièrement la jeunesse.

Des événements tels le comptoir, le carnaval, le marché d'été, etc. sont cités pour justifier cette nouvelle infrastructure.

Dans son rapport-préavis 911-12, la Municipalité répond au motionnaire et demande notamment au conseil communal

« -- de charger la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'obtenir une étude de faisabilité afin de connaître l'impact du coût de construction en érigeant un bâtiment mixte incluant les activités du

Service technique, celles liées à l'éducation physique et aux sports associatifs, de même qu'une zone affectable aux besoins des utilisateurs d'une halle des fêtes; ...d'accorder un crédit maximum de Chf 50'000.--; le compte No 9170.91 1 est ouvert au bilan à cet effet. »

Le conseil communal a accepté ce préavis, mais finalement le crédit accordé n'a pas été utilisé complètement. Les besoins des diverses sociétés et entreprises de la région ont évolué depuis, et il apparaît nécessaire d'envisager à nouveau la création d'une nouvelle Salle Polyvalente. En effet, il manque une structure pour organiser réunions, manifestations, conférences, assemblées, expositions commerciales et culturelles, lotos, soirées dansantes, concerts et spectacles, carnaval, comptoir, festival de musique, marché le samedi, forum économique, etc.

Aujourd'hui par exemple, l'utilisation du centre sportif par le carnaval et le comptoir ne va pas sans problème pour le CPNV, mais aussi les sociétés Unihockey ou le volley qui se voient régulièrement privées de leur lieu d'entraînement... Au mois de septembre, le centre sportif accueille un nouvel événement « Mad Mountain ».

Cette nouvelle structure pourrait également attirer des événements extérieurs nouveaux dans une démarche appuyant un tourisme 4 saisons.

De manière à être polyvalent sans engendrer des coûts de construction et de fonctionnement insupportables pour notre commune, il importe de concevoir une structure simple et modulable tout en étant conscient que la polyvalence a des limites.

Il existe différentes structures en Suisse qui sont polyvalentes dans un budget de 2.5M à 5M.

Les emplacements susceptibles d'accueillir cette nouvelle infrastructure communale existent, et il nous paraît important d'anticiper l'entrée en vigueur du futur plan d'affectation communal pour faire un premier choix, Finalement, nous avons bien noté que dans le plan d'investissement communal 2022-2027 figure un projet n ° 25 intitulé « Halle Polyvalente » avec un investissement de CHF 600'000, prévu en 2025. Si ce montant correspond à un crédit d'étude, nous pensons qu'il faut avancer cette étude d'une année afin d'engendrer rapidement une dynamique nécessaire dans notre commune.

En conclusion, nous demandons à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une Halle Polyvalente en tenant compte non seulement des besoins actuels de nos citoyens (-ennes) et de nos entreprises mais également des besoins futurs qui ne manqueront pas d'apparaître au vu des évolutions sociales et économique déjà perceptibles.

Fin de citation

La discussion est ouverte

Madame Dominique Schmid communique que le groupe PS-LV soutiendra la motion déposée par M. Patrice Bez pour le groupe PLR-VL, étant persuadés de l'utilité d'une salle polyvalente et convaincus aussi par les arguments mentionnés dans cette motion. La Commission de gestion ayant d'ailleurs déjà demandé dans ses vœux à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une halle polyvalente.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président soumet au vote électronique la prise en considération de la Motion «Création d'une halle polyvalente » afin qu'elle puisse être transmise à la Municipalité. Celle-ci est acceptée avec **36** oui et **7** abstentions (un conseiller n'ayant toutefois pas voté) et est renvoyée à la Municipalité.

16. Interpellations, propositions, questions

Monsieur Jean-René Marguet intervient concernant les possibilités de parcage durant la COGES. Pour la Coges 2019 les nos des plaques des commissaires avaient été communiqués à la commune. Pour celle de 2020, une autorisation de stationnement avait été délivrée à chaque commissaire. Cette dernière façon de faire avait donné entière satisfaction. Malheureusement pour la Coges 2022 un commissaire aurait eu une amende pendant ladite COGES. **Monsieur Jean-René Marguet** demande à la Municipalité s'il serait possible de réinstaurer les autorisations de parking et que cette manière de faire devienne pérenne.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond que le commissaire concerné peut tout-à-fait se faire rembourser de cette amende auprès de la gendarmerie car pour un critère de ce genre, elle peut sans autre être

annulée. Il confirme qu'une autorisation de parking va être réinstaurée durant les futures commissions de gestion afin d'éviter ce genre de problème.

Monsieur Michaël Mollet fait une remarque concernant le parking à l'entrée de l'Auberson (depuis Sainte-Croix) où se trouvent beaucoup de véhicules français stationnant durant la journée et demande s'il serait possible d'y envoyer les ASP et s'il serait possible de limiter la durée de stationnement de ce parking à 6 heures maximum par exemple.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond que les ASP veillent sur l'utilisation de ce parking et pense qu'on pourrait réfléchir en effet à la durée du stationnement sur ce parking utilisé fréquemment pour le co-voiturage et c'est un axe qui devrait être développé pour diminuer le nombre de véhicules dans Ste-Croix.

Il est vrai que des ouvriers français laissent leur véhicule d'entreprise sur ce parking durant le week-end et le récupèrent le lundi matin. Ce parking avait été créé à la base pour le musée Baud et pour le départ des pistes de ski de l'Auberson. Avec la fermeture du musée Baud, il y aura une diminution de véhicules sur ce parking et il y a également moins de skieurs qui partent depuis cet endroit (plutôt depuis la Grand'borne maintenant).

Monsieur Jean-René Marguet demande si des entreprises sont autorisées à venir démarcher les gens à domicile et s'il est nécessaire d'avoir une carte de légitimation pour pouvoir agir ainsi. Il remarque également avoir vu des ASP parkés au même endroit où il avait reçu une amende.

Monsieur Michaël Mollet demande ce que devient l'ancienne usine Reuge ?

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond à la question de Monsieur Marguet sur le démarchage, qu'il pourra lui fournir les détails complets des usages du commerce concernant la vente à domicile, qui est soumise à l'autorisation cantonale. La Municipalité refuse systématiquement le démarchage à domicile mais il faudrait voir quelle compétence la Commune aurait dans ce sens, elle encourage les gens à refuser le démarchage à domicile, qui risquerait de déborder sur des formes de commerce qui pourraient poser problème.

Concernant l'ancienne usine Reuge, elle se trouve actuellement à l'office des poursuites, une vente aux enchères est prévue le 17 juillet à Yverdon. Une visite est possible le 27 juin. Sur le site du Canton de Vaud, à la rubrique « ventes aux enchères » se trouvent tous les détails du bâtiment avec les charges financières liées au bâtiment et ses conditions de vente.

Madame Caroline Thierstein travaillant pour le CMS, demande s'il est possible d'éviter les amendes lorsque les employé-es du CMS sont au travail, leur véhicule arborant un badge du CMS. Dans beaucoup d'endroits dans le village, il est impossible d'avoir une place de parking reconnue et marquée et, malgré le badge du CMS, le véhicule se fait quand même amender. Est-ce que les badges CMS sont reconnus par les agents de sécurité et est-ce qu'on aurait le droit de refuser l'amende pour la raison qu'on est en train de travailler ?

Monsieur Jean-René Marguet intervient pour dire qu'il serait nécessaire en effet d'appréhender les choses de manière plus fine.

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond à la question de Madame Thierstein que le problème de l'autorisation de parking d'un véhicule du CMS ou de l'ASPMAD se pose dans beaucoup de communes et la Municipalité doit y réfléchir. Il note également concernant la remarque faisant référence directement à un employé communal de Monsieur Marguet, qu'en tant que responsable du personnel de la Commune, il souhaite que Monsieur Marguet se rende dans son bureau pour en discuter plutôt que lors d'une séance du Conseil communal. Il souligne également que les propos de ce genre et de cette forme n'ont pas lieu d'être tenus dans cette assemblée.

Monsieur Stéphane Flückiger remarque que la Commune de Ste-Croix a présenté quelques projets de parking sur lesquels un certain nombre de cases handicapés avaient été prévues. On peut constater qu'il n'y a pas de place pour handicapés sur le domaine public dans le centre du village. Un nouveau cabinet médical s'est ouvert au-dessus de la BCV mais, pour les patients, il n'y a aucune place de parking pour handicapés. Il aurait voulu savoir s'il serait possible d'envisager une ou plusieurs places de parking de ce type dans cette partie du village.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond à la question de Monsieur Flückiger par rapport aux places de parking pour handicapés que le Service est actuellement sur une réflexion un peu plus large, en faisant le comptage des places de parking sur le territoire, afin de donner un certain avenir pour certaines de ces places. Il y aura certains

changements de pratiques et la question des places pour handicapés sera prise en compte afin d'en intégrer dans le centre du village.

Monsieur Pierre-Alain Gerber remercie Monsieur le Président pour la magnifique sortie du Conseil qu'il a organisée et pour les belles découvertes sur la Mécanique d'Art et propose à l'Assemblée de l'applaudir.

Monsieur le Conseiller communal Heintz Ludovic prend la parole

Citation

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Madame la Municipale, mes chères collègues Conseillères et Conseillers,

Je n'ai pas préparé cette intervention mais souhaite prendre la parole pour remercier le Municipal Fasola par rapport à son discours quant à la sécurité dans le bus et ensuite pour le rappel du Municipal Pahud concernant le travail des ASP dans le village. Je suis toujours étonné de cette image négative qui est faite du travail de ces ASP dans le village. C'est clair qu'ils font un travail qui n'est certainement pas facile en dépit de ces images qui sont souvent données à leur sujet alors qu'ils essaient d'agir au mieux dans leur tâche pour la Commune. Je les encourage donc à persévérer dans le travail qu'ils accomplissent au sein de la Commune. Ensuite, le fait de prendre des personnes en photo pendant qu'ils sont en train d'effectuer leur travail en portant leur uniforme, je fais référence ici à la Loi sur la Protection des données, c'est juste un rappel fait à Monsieur Marguet, donc je ne vais pas lancer le débat... Je vous remercie de votre écoute.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud remercie le Conseiller Heintz pour son intervention et répond que la sécurité est aussi un sujet émotionnel. Le Conseil a fait confiance à la Municipalité pour l'engagement de deux ASP, ceci pour pallier finalement un déficit de présence de la gendarmerie sur le territoire communal. Les deux ASP sont chargés de faire respecter le parage dans le village, notamment dans sa durée devant les commerces suite à la demande des commerçants pour faciliter leur accès. Concernant les remarques sur leur présence en dehors du village, à l'Auberson et notamment dans les hameaux, ceci contribue également à pallier le manque d'effectifs en gendarmerie. Il y a aussi de la sécurité à pouvoir maintenir à ces endroits-là. En prenant l'exemple du Refuge de la « Gare d'Oltén », les ASP essaient d'y passer une ou deux fois par semaine afin d'éviter des déprédations. Il entend le message de Monsieur Marguet concernant les ASP qui devraient prendre peut-être un peu de proportionnalité dans leurs tâches et le message va être transmis aux ASP d'essayer d'être un peu plus proches de la population.

Discours de clôture de Monsieur le Président

Citation

Il me reste, avant de clôturer la séance, à vous exprimer mon ressenti par rapport à cette formidable année de Présidence ; Pour pallier la défection du alors pressenti nommé, le groupe m'avait sollicité pour le remplacer au pied levé. Sur le coup, je me suis dit « Bolens, tu es complètement ciré d'avoir accepté ce poste... », tu n'es pas assez structuré... ce qui est d'ailleurs toujours vrai...j'y étais entré sur les talons, j'en repars à reculons, je vous ai rencontré différemment, je vous apprécie toutes et tous tel-le-s que vous êtes, avec vos sensibilités et vos propres opinions, j'ai découvert des personnes riches en connaissances, en compétences et j'ai croisé dans la région des entités, des sociétés, des groupuscules accueillants et pouvant être fiers de ce qu'ils font . Un grand merci à la Municipalité dont chaque membre a volontiers et gentiment répondu à mes sollicitations. Je vous remercie également tous, chers Conseillères et Conseillers de ne pas avoir tenu rigueur de mes petites approximations de procédure, c'était inévitable.

Merci également à tout mon bureau qui m'a coaché lorsque c'était nécessaire, nous avons choisi dès la deuxième séance de Bureau de préparer nos séances dans un local privé sympa où nous pouvions, dans le même temps, apprécier de bonnes petites choses sans se soucier d'y laisser des miettes. Il est temps maintenant et malheureusement de transmettre la clochette à mon successeur, je lui souhaite autant de plaisir que j'en ai eu.

Fin de citation

Monsieur le Président remet la cloche à **Monsieur Steve Benoit** et lui passe la parole.

Citation

Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Membre de la presse et du public,

Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez et m'engage à mettre la même ardeur à mener les débats et à vous servir tout comme je m'y applique lors des séances du Conseil.

La séance ayant été conséquente, je me réjouis de vous retrouver après les vacances d'été et rend la parole à notre Président sortant que je profite de remercier au passage pour son travail, sa disponibilité tout au long de cette année et pour la magnifique sortie organisée pour le Conseil. La barre est placée haute, merci Président.

Fin de citation

Monsieur le Président rappelle qu'un apéritif est organisé à l'issue de la séance auquel tout le monde est invité. Il demande à l'assemblée de ne pas oublier de rendre les zapettes et souhaite à toutes et à tous un bel été.

La séance est levée à 21h54.

Le président



Jean-Michel Bolens



La secrétaire



Mary-Claire André Mollet